



Achat d'un chalet sur terrain municipale

Par **christophe**, le **08/09/2009** à **14:21**

Bonjour,

Je m'appête à faire l'acquisition d'un chalet auprès d'un particulier.

Ce chalet est construit sur un terrain municipale, je paierai donc un loyer à la mairie.

Le propriétaire actuel du chalet me propose de procéder à l'acte de vente sans intervention du notaire.

Est-ce possible de procéder de la sorte ?

Quelles sont mes garanties ?

Par avance merci.